

**COMpte-REndU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MAIRIE DE SALANS 39700**

L'an deux mille vingt-trois le 22 mars,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

**Présents** : Bailly-Maître Florian, Bole Alexandre, Camburet Carine, Cheviet Ghislain, Coincenot Yves, Courtois Jennifer, Dupuis Adrien, Garitan Marie-Françoise, Girardot Christiane, Guillemain Annie, Hego Philippe, Migard Patrick, Smagghe Philippe.

**Excusés** : Chevallier Jérôme

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Camburet Carine.

**Compte Administratif 2022**

Les résultats budgétaires de l'exercice 2022 se présentent ainsi :

Fonctionnement Recettes 396 785,42 €	Investissement Recettes : 110 055,44
Fonctionnement Dépenses : 288 464,95 €	Investissement Dépenses : 169 337,55 €

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'affectation du résultat :

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de **409 436,81 euros**  
que les résultats de fonctionnement de l'exercice 2022 sont de **108 320,47 euros**  
alors l'excédent cumulé de fonctionnement est de **517 757,28 euros**

que le résultat antérieur reporté d'investissement est de **27 709,28 euros**  
que l'exercice 2022 a généré un déficit d'investissement de **59 282,11 euros**  
alors le résultat cumulé dégage un déficit d'investissement de **31 572,83 euros**

Considérant que les **restes à réaliser** de l'exercice 2022 s'élèvent à  
- **262 062 euros** pour les dépenses  
- **40 3432 euros** pour les recettes

**S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :**

- soit **prioritairement** au compte 1068 : **253 202,83 euros**  
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : **264 554,45 euros**

Adopté à l'unanimité

**Tarif loyer logement communal**

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet, le Conseil Municipal valide l'augmentation du tarif du grand logement communal T3 ainsi : 440 + 80 € (charges).

Adopté à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Motion de soutien pour le maintien du poste de principal-adjoint au collège de Fraisans**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de suppression du poste de principal adjoint du collège de Fraisans.

Cette suppression entraînera une mise en difficulté du collège et des répercussions négatives sur le suivi, la réussite, l'orientation et la sécurité des élèves.

Le Conseil Municipal S'OPPOSE à la suppression du poste de principal adjoint au collège de Fraisans.

Adopté à l'unanimité.

**Participation financière gestion eaux pluviales par la CCJN**

Vote reporté.

**Attributions de compensations définitives 2020 / 2021 / 2022**

Vote reporté.

**Programme travaux forêt 2023**

Monsieur Yves COINCENOT, 1<sup>er</sup> adjoint et garant du bois expose les travaux prévus dans la forêt de Salans par l'ONF pour l'année 2023, pour un montant de 6 570 € HT :

- Travaux sylvicoles sur les parcelles 1, 3, 6, 17 et 18

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,  
Philippe SMAGGHE

